



le Grand Autunois Morvan

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELI (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°051), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°061), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

A – Désignation du secrétaire de séance.

Le conseil communautaire désigne Mme Laetitia PERRIER en tant que secrétaire de séance.

B – Compte rendu des actes accomplis.

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

C – Compte rendu des MAPA.

Le conseil communautaire a pris acte des MAPA.

1 – FINANCESa)- Reprise anticipée des résultats reportés de l'exercice 2024.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'affectation des résultats et la reprise anticipée des résultats 2024.

b)- Clôture de l'AP/CP relative aux bibliothèques

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (2 abstentions) la clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative aux bibliothèques.

c)- Mise en œuvre d'une AE/CP relative au pacte territorial France Rénov'.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la mise en œuvre d'une autorisation de programme / crédits de paiement (AE/CP) pour la participation au financement au pacte territorial France Rénov avec le phasage suivant :

	2025	2026	2027	Total
Coût	164 393,68	212 889,16 €	212 889,16 €	590 172,00 €

Le conseil a précisé que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les crédits de paiement de l'année n+1 automatiquement la dernière année

d)- Mise en œuvre d'une AP/CP relative au pacte territorial France Rénov'

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la mise en œuvre d'une autorisation de programme/crédits de paiement (AP / CP) pour la participation au financement au pacte territorial France Rénov avec le phasage suivant :

	2025	2026	2027	Total
Subvention	27 096 €	46 452 €	46 452 €	120 000 €

Le conseil a précisé que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les crédits de paiement de l'année n+1 automatiquement la dernière année ;

e)- Révision de l'AP/CP pour l'extension des réfrigérateurs de l'abattoir

Le conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, la modification du phasage suivant pour les crédits de paiement :

- 2025 : 50 000€ HT
- 2026 : 375 000 € HT
- 2027 : 75 000 € HT

Le conseil communautaire a précisé que les crédits de paiement afférents à l'exercice 2025 sont inscrits dans le budget primitif de l'abattoir,

f)- Mise en œuvre d'une AP/CP relative à la participation au projet de requalification du quartier de Saint-Andoche

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la mise en œuvre d'une autorisation de programme / crédits de paiement (AP / CP) pour la participation au financement du projet de requalification du quartier de Saint-Andoche avec le phasage suivant :

	2025	2026	2027	Total
Subvention	60 000 €	60 000 €	60 000 €	180 000 €

Le conseil a précisé que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les crédits de paiement de l'année n+1 automatiquement la dernière année .

g)- Actualisation de l'AE/CP relative à la mise en œuvre d'une OPAH RU sur le centre-ville d'Autun

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'ajustement du montant global de l'autorisation d'engagement/crédits de paiement (AE/CP) au titre de l'OPAH-RU à hauteur de 1 147 855,62 € et a approuvé la modification du phasage de l'AE/CP selon les conditions suivantes :

Echelonnement de l'AE/CP								
TOTAL AE/CP	0,00	135 463,20	138 515,25	147 442,77	149 996,20	210 584,20	365 855,00	1 147 855,62

h)- Actualisation de l'autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP) relative à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville d'Autun.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la modification du phasage de l'AP/CP selon les conditions suivantes :

2024	2025	2026	TOTAL
32 818,36	249 332,00	202 818,02	484 968,38

i)- Budget primitif 2025.Budget principal CCGAM

Le conseil communautaire a adopté, à la majorité (2 abstentions), le budget primitif 2025 de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan, a autorisé le versement des subventions aux associations et le versement de la subvention d'équilibre du budget au budget annexe de l'aérodrome pour 63 053,37 €.

Le conseil communautaire a donné à Madame la Présidente, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avèrerait nécessaire.

Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget, tant en fonctionnement qu'en investissement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Enfin, le conseil communautaire a approuvé le tableau des effectifs et a autorisé Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2025.

Budget annexe des salles évènementielles

Le conseil communautaire a adopté, à la majorité (7 abstentions), le budget primitif 2025 du budget annexe des salles évènementielles et le tableau des effectifs.

Le conseil communautaire a donné à Madame la Présidente, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avèrerait nécessaire.

Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget annexe des salles évènementielles, tant en fonctionnement qu'en investissement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Enfin, le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2025

Budget annexe du SPANC

Le conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC) et a autorisé Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2025.

Budget annexe de l'abattoir

Le conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2025 du budget annexe de l'abattoir et a autorisé Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2025

Budget annexe des immeubles productifs de revenus (IPDR)

Le conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2025 du budget annexe des immeubles productifs de revenus (IPDR).

Le conseil communautaire a donné à Madame la Présidente, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avèrerait nécessaire.

Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget annexe des immeubles productifs de revenus, tant en fonctionnement qu'en investissement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Enfin, le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2025

Budget annexe de l'aérodrome

Le conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2025 du budget annexe de l'aérodrome et a autorisé Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2025.

Budget annexe des ZAE

Le conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2025 du budget annexe des Zones d'Activités Economiques (ZAE).

Le conseil communautaire a donné à Madame la Présidente, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avèrerait nécessaire.

Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget annexe des ZAE, tant en fonctionnement qu'en investissement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Enfin, le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2025.

Budget annexe de la salle Jean Genet

Le conseil communautaire a adopté, à la majorité (1 abstention), le budget primitif 2025 du budget annexe de la salle Jean Genet.

Le conseil communautaire a donné à Madame la Présidente, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avèrerait nécessaire.

Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget annexe de la salle Jean GENET, tant en fonctionnement qu'en investissement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Enfin, le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2025

Budget annexe GEMAPI

Le conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2025 du budget annexe GEMAPI.

Le conseil communautaire a donné à Madame la Présidente, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avèrerait nécessaire.

Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget annexe de la GEMAPI, tant en fonctionnement qu'en investissement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Enfin, le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2025.

j)- Pacte financier et fiscal de solidarité et de confiance.

Le conseil communautaire, a approuvé, à la majorité (6 abstentions), le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité et de Confiance pour la période 2025 – 2026 entre la CC GAM et ses communes membres et a autorisé Madame la présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

k)- Autorisation de passation du marché public relatif au service de transport des élèves dans le cadre des activités pédagogiques, sportives ou culturelles.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, le lancement de l'appel d'offres ouvert relatif au transport des élèves dans le cadre des activités pédagogiques, sportives et culturelles sur le temps scolaire et a autorisé Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer les pièces du marché ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

2-ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

a. OPAH RU centre-ville d'Autun – avenant n°2 à la convention et demande de subvention.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°2 de la convention relative à l'OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun consistant en :

- Sa prolongation pour une année soit du 25 septembre 2025 au 24 septembre 2026 ;
- L'intégration des prestations d'ingénierie demandées dans le cadre de « Mon Accompagnateur Rénov' » découlant de l'arrêté du 21 décembre 2022 et décret n° 2022-1035 du 22 juillet 2022 dans ladite convention ;

Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à solliciter tout financement auprès de l'Agence nationale de l'habitat et de la Banque des territoires se rapportant à ce dossier et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

b. Modification n°1 du marché public de « mission de suivi et animation » d'une OPAH RU sur le centre-ville d'Autun.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les termes de la modification n° 1 au marché public n° 2020-2 de « suivi et animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville d'Autun ».

Le conseil communautaire a autorisé la signature de la modification n° 1 au marché de « suivi et animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville d'Autun » par Madame la Présidente ou tout vice-président ayant délégation pour signer les marchés publics.

3-RESSOURCES HUMAINES

a)- Tableau annuel des indemnités des élus.

Le conseil communautaire a pris acte de l'état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil communautaire.

POUR ÊTRE AFFICHE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

A Autun, le 10 avril 2025
La Présidente
Marie-Claude BARNAY

